



Ingénierie constructive

11 Rue Jeanne d'Arc – 52000 CHAUMONT

Tél. : 03.25.03.39.51

E-mail : accueil@betc.pro

Ouvrage d'art rue de Melay à Villars-Saint-Marcellin

Propriété de la ville de Bourbonne-les-Bains

Parc du Château 52400 BOURBONNE LES BAINS

PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT



| INDICE | Nb de pages | DATE | MODIFICATIONS | RÉDACTEUR | Numéro d'affaire |
|--------|-------------|--------------|---------------|---------------|------------------|
| V1 | Pages | 13 mars 2026 | - | Martin LEGROS | 7031 |

Table des matières

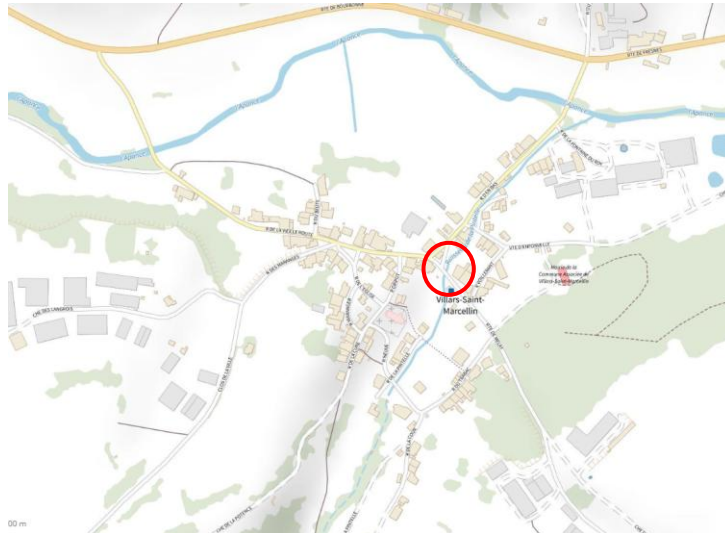
| | |
|---|-----------|
| I. RAPPEL DE LA MISSION | 3 |
| 1. DONNEES GENERALES : | 3 |
| 2. PLAN DE SITUATION : | 3 |
| II. DESCRIPTION DE L'OUVRAGE D'ART | 4 |
| 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX : | 4 |
| 2. PHOTOS DE L'OUVRAGE : | 4 |
| III. DIAGNOSTIC STRUCTUREL..... | 6 |
| IV. TRAVAUX | 7 |
| 1. PHASE PREPARATOIRE | 7 |
| 2. DEMOLITION | 8 |
| 3. RECONSTRUCTION | 8 |
| V. DIAGNOSTIC CHIROPTERES | 10 |
| 1. ADAPTATION DU CALENDRIER TRAVAUX | 10 |
| 2. MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION | 10 |
| 3. MESURE COMPENSATOIRE..... | 10 |

I. Rappel de la mission

1. Données générales :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection d'un ouvrage d'art pour la commune de Bourbonne-les-Bains, le bureau d'étude BETC à la mission de reconstruction d'un pont traversant le ruisseau de la Pintelle sur la commune de Villars-saint-Marcellin.

2. Plan de situation :



L'ouvrage se situe sur la route de Melay

Ce pont supporte une voie communale qui franchit le ruisseau de la Pintelle, affluent de l'Apance. Des véhicules légers ainsi que des véhicules lourds (tracteurs, poids lourds) circulent dessus essentiellement pour desservir des riverains et le GAEC Saint Marcellin.

L'ouvrage est aujourd'hui limité en tonnage à 3,5T mais la limitation ne semble pas être respectée.

Siège social : 11 Rue Jeanne d'arc **52000 CHAUMONT**

Agence Bourgogne Franche Comté : 256 rue des Vignes Dardelain - **21160 MARSANNAY LA COTE**

Agence Grand Est : Valparc - 1339, Avenue Raymond Pinchard - **54100 NANCY**

Agence Aube : 9A rue Régis et Guylaine Caspard - **10600 LA CHAPELLE SAINT LUC**

II. Description de l'ouvrage d'art

1. Renseignements généraux :

L'ouvrage est composé :

- D'un tablier reposant sur deux appuis ;
- De deux culées ancrées dans les berges ;
- D'une voûte ;
- Et de parapets de part et d'autre.

La structure est composée de pierres de tailles maçonnées.

Un réseau d'assainissement est fixé en encorbellement côté amont du tympan.

2. Photos de l'ouvrage :



Photo du pont côté aval



Photo du pont côté amont.



Photo de la voirie



Photos du dessous de la voûte

III. Diagnostic structurel

Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude BETC courant septembre 2024 a mis en avant les défauts – dégradations suivantes :

- Présence de végétations sur la structure du pont ;
- Affaissement du tablier ;
- Parapet désolidarisé du tablier ;
- Déchaussement de pierres sous la voûte ;
- Déformations importantes des culées et déchaussement des pierres.



Exemple de batardeau réalisé

2. Démolition

Lors des travaux de démolition, un dispositif de type platelage bois recouvert d'un géotextile sera installé sur tour d'étaisement entre les culées pour recueillir les pierres de la démolition.

La démolition du pont comprend :

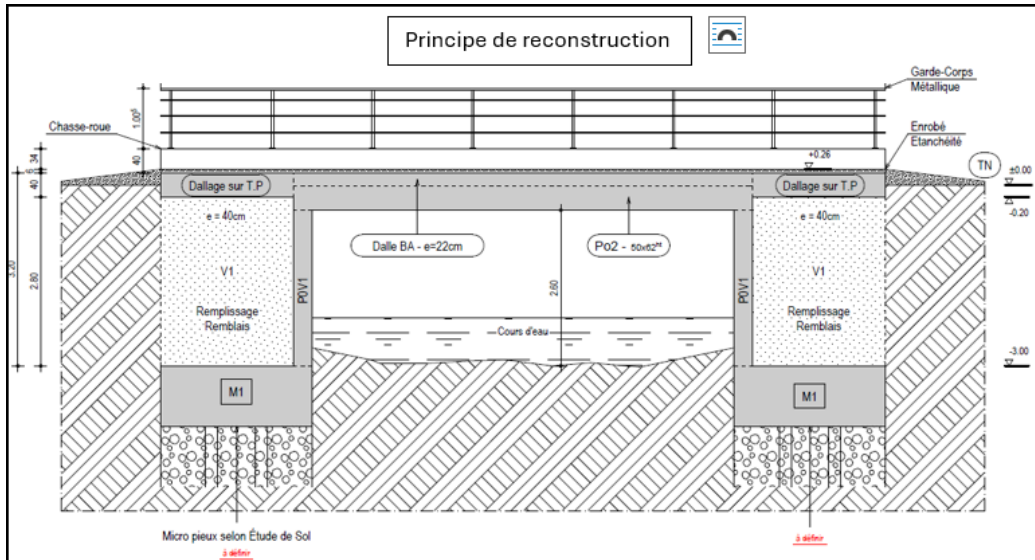
- ✚ La dépose et l'évacuation des gardes corps en pierre ;
- ✚ La démolition et l'évacuation du tablier existant ;
- ✚ La démolition et l'évacuation des culées pierres.

3. Reconstruction

L'ouvrage sera reconstitué en béton armé.

Les travaux de reconstruction devront permettre d'augmenter la section d'écoulement sans toucher au lit de la rivière.

Le mur de soutènement a proximité sera conforté.



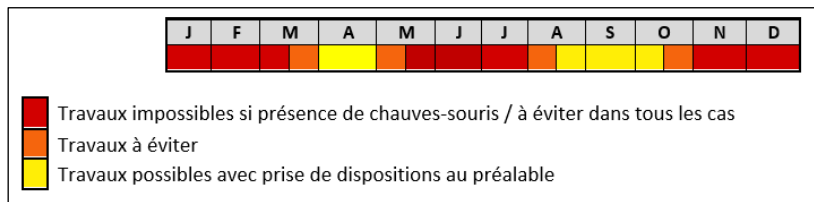
V. Diagnostic chiroptères

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne a été missionné pour réaliser un diagnostic chiroptères.

Le rapport établi en octobre 2025 confirme que l'habitat est très favorable, un Grand Murin a été observé dans une fissure le 10/04/2025.

1. Adaptation du calendrier travaux

Le calendrier a été établi suivant la période de moindre sensibilité pour les chauves-souris, fourni par le CENCA.



Les travaux de démolition seront réalisés en dehors de la période de nidification des espèces protégées soit courant septembre 2026.

2. Mesures d'évitement et de réduction

Dans tous les cas, une visite du CENCA sera réalisée quelques jours avant les travaux pour constater l'absence de chauves-souris et déplier les filets, empêchant ainsi l'arrivée d'une potentielle espèce.

3. Mesure compensatoire

Au moins un gîte artificiel sera positionné sous le tablier de l'ouvrage pour reloger les espèces après travaux.

